



Albi, le 2 juillet 2013

La préfète communique

A l'occasion du feu d'artifice tiré le 14 juillet 2013 en soirée sur la commune d'Albi, la circulation et le stationnement de tout type d'embarcation sont interdits par arrêté préfectoral du 28 juin 2013 sur la rivière Tarn, de la chaussée du moulin de la Mothe (PK 862,600), jusqu'à la chaussée du moulin du Chapitre (PK 861,520).

Par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2001 portant règlement particulier de police de la navigation de plaisance et des sports nautiques sur la rivière Tarn – partie domaniale, cette interdiction s'applique le dimanche 14 juillet 2013, de 19 heures à minuit.

Seules les embarcations liées aux secours et à la sécurité sont autorisées à circuler durant la période d'interdiction.

Contact Presse :

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 / 06 73 69 55 68 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>